



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guadeloupe : risques naturels

Question écrite n° 5716

Texte de la question

M Ernest Moutoussamy attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le danger que constitue la fourmi-manioc (*Acromyrmex octospinosus*) pour l'agriculture dans le département de la Guadeloupe. Malgré les efforts menés par les équipes du service de la protection des végétaux depuis près de trente ans, la zone d'extension de la fourmi-manioc dépasse maintenant 50 000 hectares. Elle occupe actuellement la quasi-totalité de la Grande-Terre sauf les bordures Sud et Est ainsi que l'extrême Nord. Des 1975, cette fourmi a été découverte en Basse-Terre et atteint actuellement les communes de Baie-Mahault, Lamentin, Sainte-Rose et Petit-Bourg. Malgré les dépenses importantes engagées, le service de la protection des végétaux reconnaît que l'extension de ce ravageur se poursuit lentement, de 100 mètres à 1 kilomètre par an. Le produit utilisé contre ce fleau (le Mirex) ne suffit pas pour enrayer la progression du ravageur. Il apparaît urgent de reprendre l'étude du problème « fourmi-manioc » abandonnée par l'INRA en 1985 et de dégager des moyens nécessaires pour une lutte efficace. Il lui demande de l'informer de ses propositions pour éradiquer la fourmi-manioc de la Guadeloupe.

Texte de la réponse

Reponse. - La fourmi-manioc constitue effectivement un grave danger pour l'agriculture du département de la Guadeloupe qui justifie des mesures exceptionnelles de lutte. Malgré une dépense annuelle de trois millions de francs destinés à combattre de façon collective la fourmi-manioc dans le département de la Guadeloupe, et malgré l'intervention de la fédération départementale des groupements de lutte contre les ennemis des cultures aidée des conseils techniques de la direction de l'agriculture et de la forêt (service de la protection des végétaux) de ce département, force est de constater la difficulté de combattre ce ravageur avec des produits connus mais d'efficacité insuffisante. Une mission d'experts de la protection des végétaux envoyée en Guadeloupe en novembre 1987 avait conclu à la nécessité de reprendre une recherche d'envergure sur les moyens d'améliorer la lutte contre la fourmi-manioc en intégrant le projet déjà engagé de mise au point d'un appât moins labile et moins fugace que les substances chimiques habituellement utilisées. L'étude de ce nouvel appât et la reprise d'une recherche intégrant différents moyens de lutte adaptés aux situations variées de l'agriculture guadeloupéenne devraient être entreprises avec le concours des assemblées locales, du ministère de l'agriculture et de la forêt (service de la protection des végétaux). L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) au niveau régional doit également apporter à nouveau son concours pour la mise au point de méthodes de lutte contre ce ravageur plus efficaces et moins dangereuses pour l'homme et les animaux.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5716

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3368